

## Enseignement supérieur/Conférence des recteurs et directeurs généraux des établissements supérieurs publics du Gabon

### Des réformes en vue d'améliorer les enseignements



La ministre d'Etat en charge de l'Enseignement, Denise Mekam'ne...



...échangeant avec les acteurs sous tutelle à l'UOB.



A la fin de la rencontre, recteurs et directeurs généraux des établissements d'enseignements supérieurs publics se sont retrouvés.

Prissilla M.MOUIY  
Libreville/Gabon

LA ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Denise Mekam'ne, a échangé, hier, à l'Université Omar Bongo (UOB), avec les responsables d'établissements d'enseignement supérieur public du Gabon. Cette rencontre entrait dans le cadre de la conférence des recteurs et directeurs gé-

néraux du secteur de l'enseignement supérieur. Occasion pour le membre du gouvernement et les responsables administratifs d'évoquer les problèmes qui minent le secteur de l'enseignement supérieur, et présenter aux acteurs sous tutelle le chapelet de réformes dans le supérieur et qui devrait optimiser les enseignements. Ce nouveau projet de réformes se penche sur les questions budgétaires, so-

ciales, boursières et de gouvernance universitaire. Selon Mme Mekam'ne, l'enseignement supérieur est un maillon important qui mérite d'être réformé. D'où cette séance de travail. «Sur instructions du président de la République, les chefs d'établissements, les enseignants ont formé des commissions qui ont fait le constat de la léthargie du système de l'enseignement supérieur. A la suite de ce constat, ces acteurs ont fait

des propositions pour améliorer l'enseignement supérieur. Ils ont, entre autres, proposé l'augmentation des frais des droits universitaires, l'implication des opérateurs privés dans la construction de la cité universitaire et décidé de revenir à la hausse les prix des chambres au campus universitaire...», a souligné la ministre d'Etat. S'agissant de la gouvernance des universités, les acteurs de l'enseignement supérieur estiment que les

responsables d'établissement (recteurs, directeurs) doivent être désignés sur la base d'un projet institutionnel présenté au conseil d'administration et non plus par le gouvernement. Quant à la question des bourses, le projet de réforme propose, entre autres, d'assujettir la reconduction de la bourse aux étudiants redoublants à la capitalisation d'au moins 50% des crédits inscrits au programme. Par ailleurs, Denise Me-

kam'ne a dénoncé certains critères d'attribution des bourses d'études : «Il avait été décidé que chaque bachelier bénéficierait d'une bourse. C'est un système qui a été travesti, entraînant au passage des fraudes et débordements. Il y a aussi des étudiants qui mettent trois ans dans un cycle et qui ont leur bourse, malgré l'échec. Nous devons mettre fin à cette pratique si nous souhaitons avoir des cadres de qualité », a-t-elle recommandé.

## Violences sexuelles/Prise en charge des victimes

### Rendre gratuit le certificat médical à réquisition

Anita J. TSOUMBA  
Libreville/Gabon

C'est l'une des recommandations majeures au sortir des journées de réflexion sur la prise en charge globale des violences sexuelles, organisées les 29 et 30 mars derniers par le ministère de la Santé publique et de la Population, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

MISE en place d'un numéro vert, création de centres multisectoriels de Prise en charge (PEC) des victimes sur toute l'étendue du territoire, gratuité de la délivrance du certificat à réquisition et la prise en charge des enfants victimes de viols au Gabon et, éventuellement, sensibiliser les familles sur l'importance de leurs responsabilités. Ce sont là quelques recommandations, au terme des 24 h de réflexion sur la prise en charge globale des



Hugues Mbadinga, expert des questions de genre, exposant sur la situation des violences sexuelles au Gabon. Photo de droite : Les participants en ateliers.



victimes de violences sexuelles, organisée, les 29 et 30 mars derniers, à Libreville, par le ministère de la Santé publique et de la Population, avec l'appui l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une rencontre dont l'objectif est de sensibiliser les participants aux questions relatives aux violences sexuelles, et surtout trouver des pistes de solutions visant à améliorer la prise en charge globale des personnes victimes de violences sexuelle.

«L'OMS a voulu que l'on réfléchisse sur la prise en charge globale des violences sexuelles. Aussi bien au niveau médical, psychologique que judiciaire. Le problème de violence sexuelle est une véritable plaie pour un pays comme le nôtre, d'à peine un million d'habitants, de comptabiliser, chaque année, une trentaine de cas de viols dans un parquet. C'est un problème que l'on doit prendre à cœur. Les lois, aujourd'hui, ne permettent pas de punir les coupables :

cas du viol conjugal. Est-ce parce que l'on est marié que l'époux a le droit de forcer sa femme aux rapports sexuels ? La loi doit y tenir compte», fait observer Hugues Mbadinga, l'un des participants. Au nombre desdites recommandations, l'on note, entre autres : le renforcement des capacités de tous les acteurs de prise en charge. A ce jour, seuls trois médecins assermentés délivrent le Certificat médical à réquisition. L'idée est donc de libéraliser

ser cela et permettre à tous les médecins de délivrer un premier Certificat médical, gratuit, d'intention au travers duquel le médecin va constater le viol. Autre recommandation: la révision des textes, afin que le climat de prise en charge soit plus ou moins allégé et que les victimes se sentent protégées d'une part, mais aussi pour la prévention. Parce que tant qu'il y a des lois qui répriment, cela va éviter les récidives. Il a été aussi préconisé le renforcement des principes de moralité dans l'éducation, la sensibilisation des familles sur l'importance de leurs responsabilités et de les amener à assurer la prise en charge psychologique et sociale des victimes à long terme. Les participants ont aussi recommandé la création d'un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans la prise en charge psychologique

et sociale, le renforcement des cours de SSR (Santé sexuelle et de la reproduction) dans les établissements scolaires. Tout comme il a été proposé la structuration du circuit de prise en charge (médicale, psychologique, sociale, judiciaire). Sur le plan judiciaire, il a été recommandé l'élaboration d'un arrêté ordonnant à tout médecin généraliste de prendre en charge toute victime d'agression et de délivrer un certificat médical de première constatation. Autre recommandation, la gratuité de prise en charge des enfants victimes de viol, fortement recommandée, d'autant qu'ils sont les plus touchés par ce phénomène (26%). Prendre en compte le suivi communautaire dans le suivi des victimes et rendre disponibles les kits de viols et gratuit la délivrance du certificat à réquisition ont été également été proposés.

## Données du CHUL

### Viols et tentatives de viols sur les enfants à Libreville en chiffres

AJT  
Libreville/Gabon

LES experts ont relevé les différentes formes de violences sexuelles et leur

prévalence au Gabon. On retiendra que 9 victimes sur 10 (89,8%) des victimes des violences sexuelles sont des femmes et des filles. Les 15-19 ans (26 %) sont les plus grandes victimes

(EDSG 2012). Les statistiques du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) se présentent comme suit :  
•214 certificats médicaux répertoriés (âgés de moins de 18 ans) au

cours de l'année 2008.  
•Aucun mois sans consultation pour suspicion de viol chez un enfant, variant entre 4 et 22.  
•Seulement 9,3% ont consulté le jour de

l'agression et 32, 9% plus de 7 jours après.  
•Dans 68% des cas, l'agresseur était le voisin (39%) et l'apparenté (29%).  
•Prévention des IST, prophylaxie post-exposition

au VIH et prévention de la grossesse non évaluées  
•La typologie des violences au Gabon : physique (75 %), sexuelles (8 %), psychologique (7 %) et rituelle (1%).